



COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

Réaménagement de la place de la Gare de Fleurier

Les premières discussions liées au réaménagement de la place de la Gare à Fleurier datent de 2003 sous l'égide de la commune de Fleurier. Depuis, une étude a été menée par TransN sur la problématique des transports en général afin de permettre la réorganisation de cette place, en améliorant la sécurité et le confort des usagers.

La variante retenue présente une arborisation à la rue du Régional permettant de réserver la chaussée pour les piétons et les cyclistes et de créer une zone de rencontre sur le périmètre de la gare. Elle renforce également la mobilité douce entre le nord (écoles) et le sud (gare) des voies.

Ce nouvel aménagement de la place de la Gare permet aujourd'hui d'intégrer la nouvelle gare routière centralisée à l'est et limite au nécessaire l'espace routier en permettant ainsi la création d'un lien avec l'avenue de la Gare. Cette proposition permet le maintien du nombre de places de parc actuel dans sa globalité.

Si la première option de réaménagement de la place de la Gare ne prenait en compte que la place devant le bâtiment lui-même, rapidement, il est apparu que la rue du Régional devait être incluse dans la réflexion pour des questions de sécurité.

Troisième élément, la création de places de parc sur le domaine TransN complète le projet. Enfin, la réduction de la largeur de la route dans ce secteur pour ralentir la circulation et faire écho au parc public au sud permet de finaliser la cohérence de ce projet.

Les enjeux du réaménagement de la place ne sont pas uniquement motivés par les objectifs précités, mais aussi par l'image du village reflétée par Fleurier pour notre région.

ANNONCES

Déneigement - Avis aux riverains

Pour rappel, afin de faciliter le déneigement et de limiter au maximum le risque de dégâts aux clôtures durant l'hiver, les propriétaires riverains des routes communales sont priés d'abaisser les barrières et d'enlever les piquets.

De plus, si le personnel fait tout son possible pour limiter au maximum les désagréments causés par la neige provenant du déneigement, il n'est toutefois pas partout possible d'éviter de pousser la neige sur le domaine privé. Dès lors, il est rappelé qu'en vertu du règlement de police du 14 septembre 2009, les propriétaires sont tenus d'accepter la neige enlevée de la route par le personnel en charge du déneigement (art. 3.19).

Arrêté de circulation routière

Fleurier, rue du Temple

Article premier : Le stationnement des véhicules est interdit sur le bien-fonds n° 2460 du cadastre de Fleurier, rue du Temple, à Fleurier, propriété de Mme Fabienne et M. Jean-François Dellenbach, avec plaque complémentaire « excepté locataires ».

Article 2 : Les contrevenants au présent arrêté seront punis conformément à la législation fédérale ou cantonale.

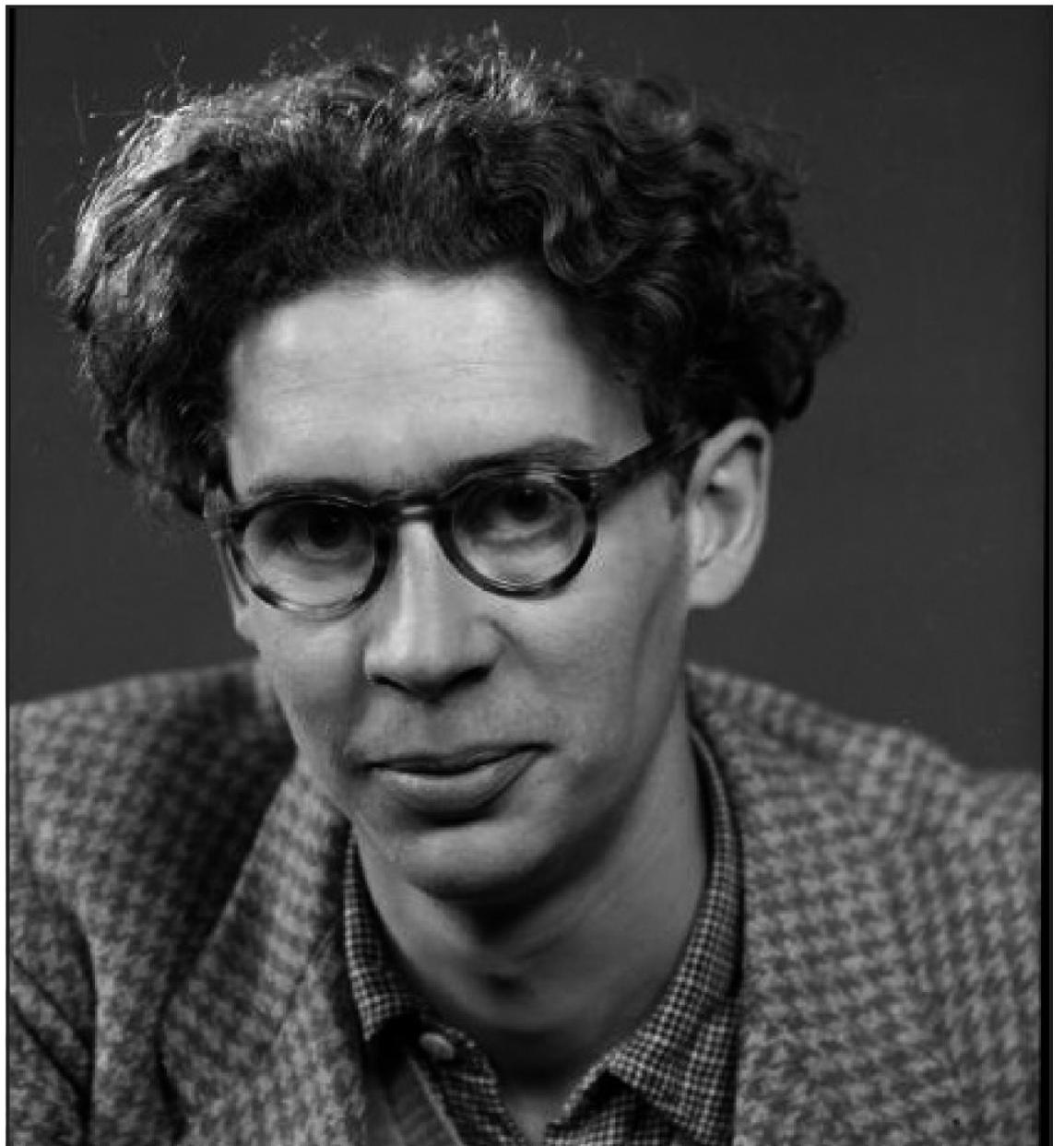
SDIS - Avis de recrutement 2019

Les personnes valides (hommes et femmes des classes 1981 à 2000) désirant être incorporées dans le service de défense incendie et de secours du Val-de-Travers sont invitées à participer à la séance de recrutement qui aura lieu le

Jeudi 15 novembre 2018 à 19 h 30
à la salle de spectacle (collège),
Rue du Collège 9 à Môtiers

Lors de cette soirée, vous serez informé(e) en détail sur l'organisation du SDIS Valtra et de ses différentes activités. Le SDIS a besoin de vous !

Si vous ne pouvez pas assister à cette soirée, vous pouvez obtenir les renseignements et documents nécessaires auprès du bureau de la Sécurité publique du Val-de-Travers : Grand-Rue 38, 2108 Couvet, 032 886 43 40, par courriel à : securitepublique.vdt@ne.ch ou également en consultant le site www.sdis-valtra.ch.



Hommage à Daniel Schelling – Daniel Schelling par un élève de l'Ecole de Photographie de Vevey (1952) (21/24)

© MRVT, Fonds Schelling, coll. Daniel Schelling



Echo des autorités

Ligne du bus 591 : Fleurier – Les Ponts-de-Martel

La commune de Val-de-Travers a le plaisir de vous informer que la ligne de bus 591 reliant Fleurier aux Ponts-de-Martel, sera maintenue. En effet, suite à diverses analyses quant à la fréquentation, les différentes communes participant au financement de cette ligne ont décidé de la maintenir.

Les horaires sont les suivants (du lundi au vendredi) :

- 06 h 15 : Fleurier – Les Ponts-de-Martel
- 16 h 55 : Fleurier – Les Ponts-de-Martel
- 07 h 19 : Les Ponts-de-Martel – Fleurier
- 17 h 33 : Les Ponts-de-Martel – Fleurier

Nous rappelons également qu'une fois arrivé aux Ponts-de-Martel, une cor-

respondance par train pour La Chaux-de-Fonds est prévue, sans temps d'attente. La correspondance depuis la gare de Fleurier pour les autres villages du Val-de-Travers non desservis par la ligne 591 est aussi possible. Ces correspondances sont fonctionnelles dans les deux sens, ce qui permet d'en tirer le maximum d'avantages.

INFORMATIONS PRATIQUES

Séance du Conseil général

Ordre du jour du 12 novembre

La prochaine séance du Conseil général se tiendra le

Lundi 12 novembre 2018, à 20 h,
à Couvet, Salle du Conseil général (Hôtel de Ville)

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018
4. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations et des agrégations suite à la démission de M. Thierry Ray
5. Crédit d'étude de 100'000 francs pour l'extension du collège de Longeureuse
6. Crédit de 2'200'000 francs pour le réaménagement de la place de la Gare à Fleurier
7. Communications du Conseil communal

8. Interpellations et questions

L'ordre du jour ainsi que les rapports sont disponibles sur notre site Internet www.val-de-travers.ch. **Venez nombreux : les séances sont publiques.**

Tous aux urnes !

En sus de la brochure d'information fédérale, les électrices et électeurs ont la possibilité de se documenter sur les sites Internet suivants qui présentent les objets mis en votation de façon plus dynamique : www.swiss.vote www.easyvote.ch

Alors, toutes et tous aux urnes : vous pouvez voter par correspondance, via le Guichet unique (www.guichetunique.ch) ou au Bureau électoral le dimanche 23 novembre de 10 h à 12 h (Hôtel de Ville, Temple 8, Fleurier).

Ensemble, faisons remonter le taux de participation et contribuons à la vie démocratique de notre pays !

EN BREF

Val-de-Travers au NewPort Expo

Pour quelques jours encore (fermeture ce dimanche), le Val-de-Travers participe à la 51^e édition du NewPort Expo, à Neuchâtel. La région en est l'hôte d'honneur au travers de l'association Destination Val-de-Travers, qui regroupe les principaux prestataires touristiques vallois. La manifestation, précédemment connue sous le nom de Salon Expo du Port, compte quelque 90 exposants.

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles